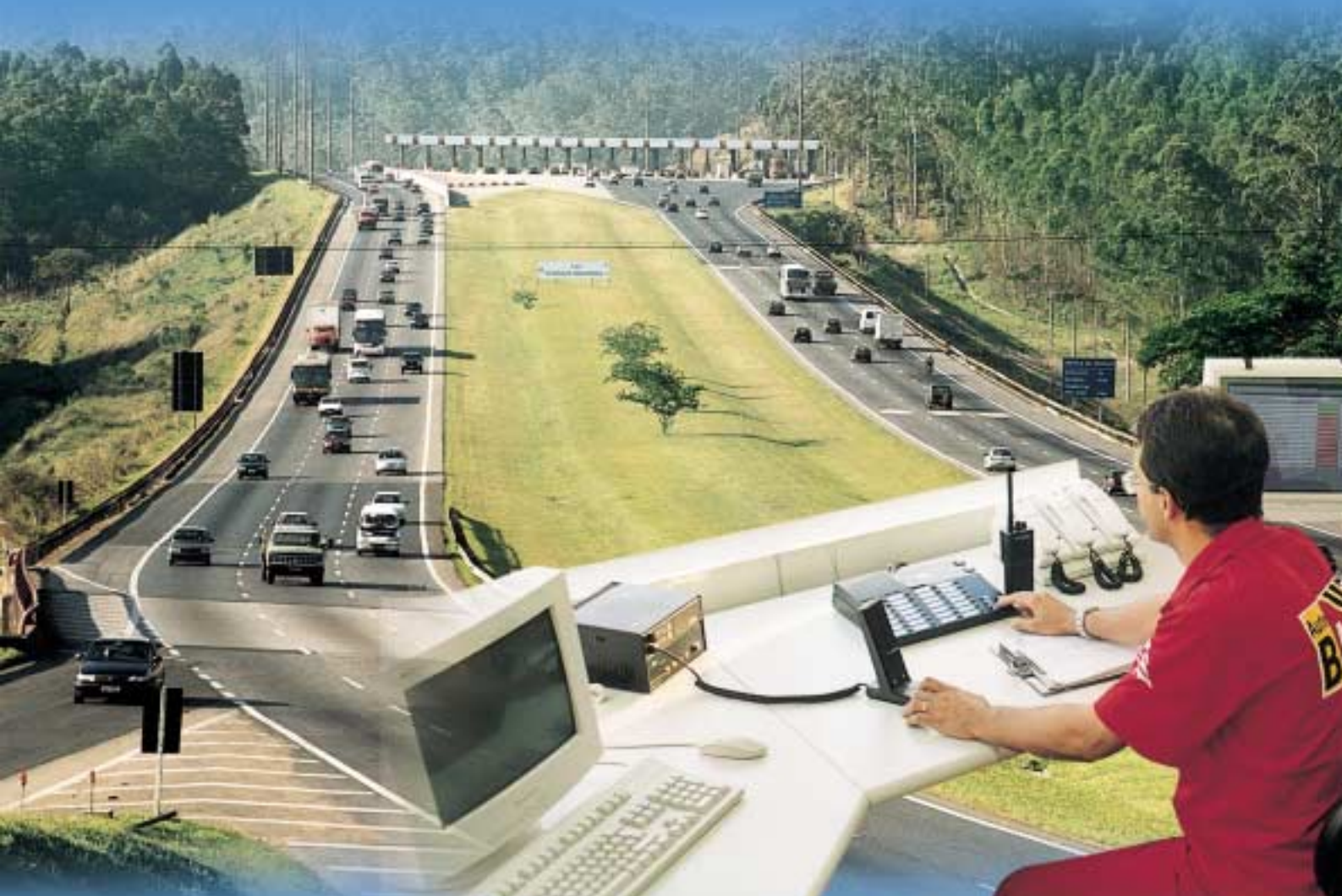


# RAPPORT ANNUEL 1999 - 2000



# GEA

SYSTEMES INFORMATIQUES  
ET ELECTRONIQUES DE PEAGE



GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Serge ZASLAVOGLOU, Président  
Monsieur Henri CYNA  
Monsieur Louis-Michel ANGUE  
Monsieur Serge-Alexis ZASLAVOGLOU  
Monsieur Pierre GUILLERAND  
Monsieur Grigori ZASLAVOGLOU  
Madame Jeannine ZASLAVOGLOU  
Madame Marie-Paule ROC  
Monsieur Daniel GOUREVITCH  
Monsieur Eric VANDEL

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIDULOR,  
*Membre de Moores Rowland International*  
représentée par Monsieur Thierry CHAUTANT  
42, avenue Georges Pompidou  
69442 LYON CEDEX 03

## SOCIÉTÉ DE BOURSE SPÉCIALISTE

BNP PARIBAS Equities  
Département Moyennes Entreprises  
5, rue de la République  
69001 LYON  
Tél. : 04 72 10 40 10

## SIÈGE SOCIAL

ZIRST  
12, chemin de Malacher  
B.P. 85  
38243 MEYLAN CEDEX

## RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

Monsieur Serge ZASLAVOGLOU  
Tél. : 04 76 90 72 72 - Fax : 04 76 41 00 80  
e-mail : [postmaster@gea.fr](mailto:postmaster@gea.fr)  
site Internet : [www.gea.fr](http://www.gea.fr)

## SOMMAIRE

GEA dans le monde, GEA en France .....	p 2
Message du Président .....	p 3
Organisation des réseaux de collecte et de transmission de l'information .....	p 4
En 2000 GEA a accentué son avance technologique .....	p 6
Structure opérationnelle et ressources humaines .....	p 7
Chiffres clés .....	p 8
La Bourse .....	p 8

## DONNÉES FINANCIÈRES

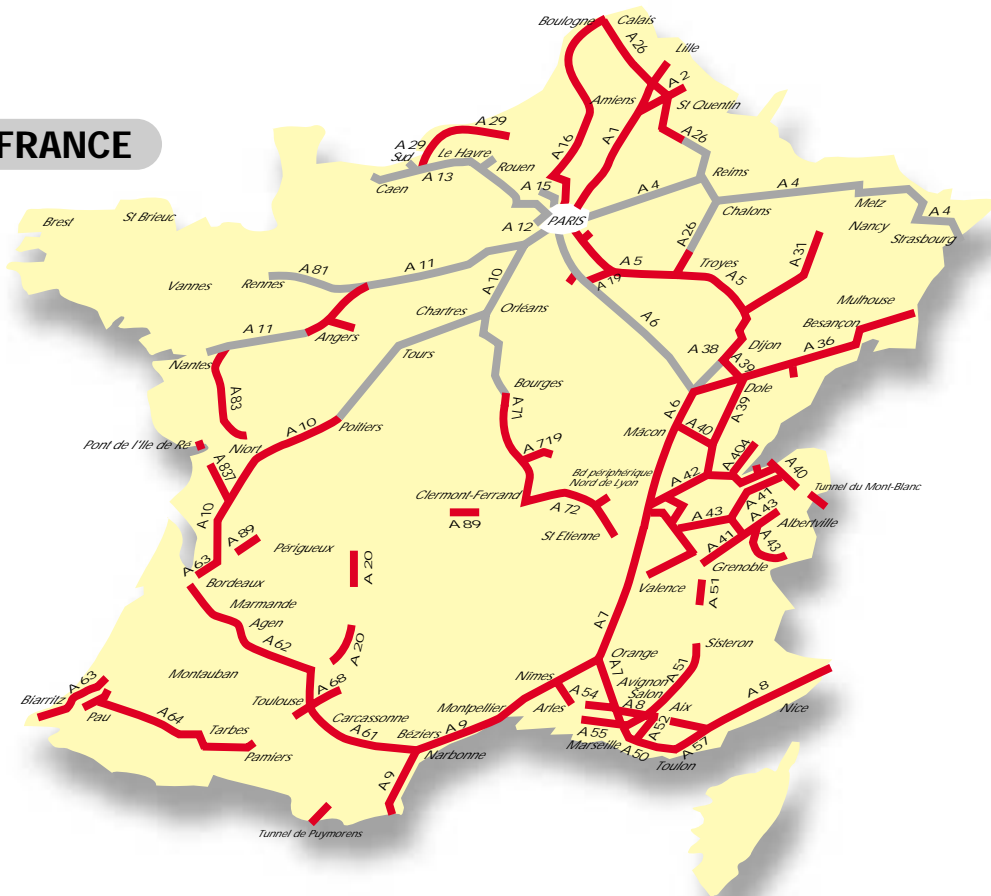
1 - Rapport de gestion .....	p 10
2 - Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices .....	p 16
3 - Rapport général du Commissaire aux Comptes .....	p 17
4 - Comptes sociaux .....	p 18
5 - Tableau des flux de trésorerie .....	p 22
6 - Annexe aux comptes sociaux .....	p 23
7 - Tableaux des chiffres significatifs dans les deux expressions monétaires Francs et Euros .....	p 30
8 - Soldes intermédiaires de gestion .....	p 31
9 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes .....	p 32
10 - Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2001 .....	p 35

## GEA DANS LE MONDE



Plus de 4 000 terminaux de péage en service dans 15 pays.

## GEA EN FRANCE



**■** Autoroutes équipées par GEA (60 % du parc installé).  
 Huit sociétés sur neuf, représentant 90 % du réseau concédé font confiance à GEA.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

*En 2000, année de son trentième anniversaire, GEA a connu une activité soutenue et a accentué son avance technologique et ses efforts commerciaux.*

*Amorcée dès 1999, nous avons poursuivi notre politique de recentrage sur nos activités à forte valeur ajoutée intégrant une part croissante de développements logiciels propres tout en augmentant fortement la production (+16 %), en particulier en France.*

*Cette croissance ne s'est pas faite au détriment de la marge puisque le résultat net après impôts et prélèvements a progressé de 33 % à 2,9 millions d'euros (19 millions de francs).*

*Au cours de cet exercice GEA a par ailleurs renforcé son avance technologique dans de nombreux domaines.*

*Particulièrement présent dans le cadre du programme français de Télépéage Inter Sociétés (T.I.S) pour lequel nos solutions d'intégration ont été retenues par toutes les sociétés françaises d'autoroutes sauf une, GEA est désormais également positionné comme un acteur incontournable dans le domaine des technologies Hyperfréquence (5,8 Ghz) appliquées au télépéage dans le monde entier.*

*La société a également développé en 1999-2000 un nouveau concept de gares de péage entièrement automatiques dont les premiers systèmes ont été livrés sur l'autoroute A89 Clermont/Bordeaux (Société des Autoroutes du Sud de la France) et pour lequel une commande a aussi été passée par la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France.*

*A l'export l'année 2000 a été marquée par la signature de plusieurs contrats au Brésil et en Chine.*

*Un nouveau contrat a par ailleurs été remporté au Maroc pour l'équipement du premier tronçon du futur axe Casablanca-Marrakech-Agadir.*

*Enfin, un premier contrat a été signé en Inde pour la mise à péage d'une autoroute dans la région de Bombay.*

*Au 30 septembre 2000 le carnet de commandes, exporté à 60 %, s'établissait à 33 millions d'euros (215 millions de francs).*

*Fort d'une structure financière saine caractérisée par près de 10 millions d'euros (65 millions de francs) de trésorerie nette sans endettement et par 18,4 millions d'euros (120 millions de francs) de capitaux propres, GEA est à même de poursuivre ses actuels et futurs développements technologiques ainsi que son internationalisation.*

*GEA continuera à s'appuyer sur l'ensemble de ses collaborateurs que je remercie pour tous les efforts accomplis en 2000.*

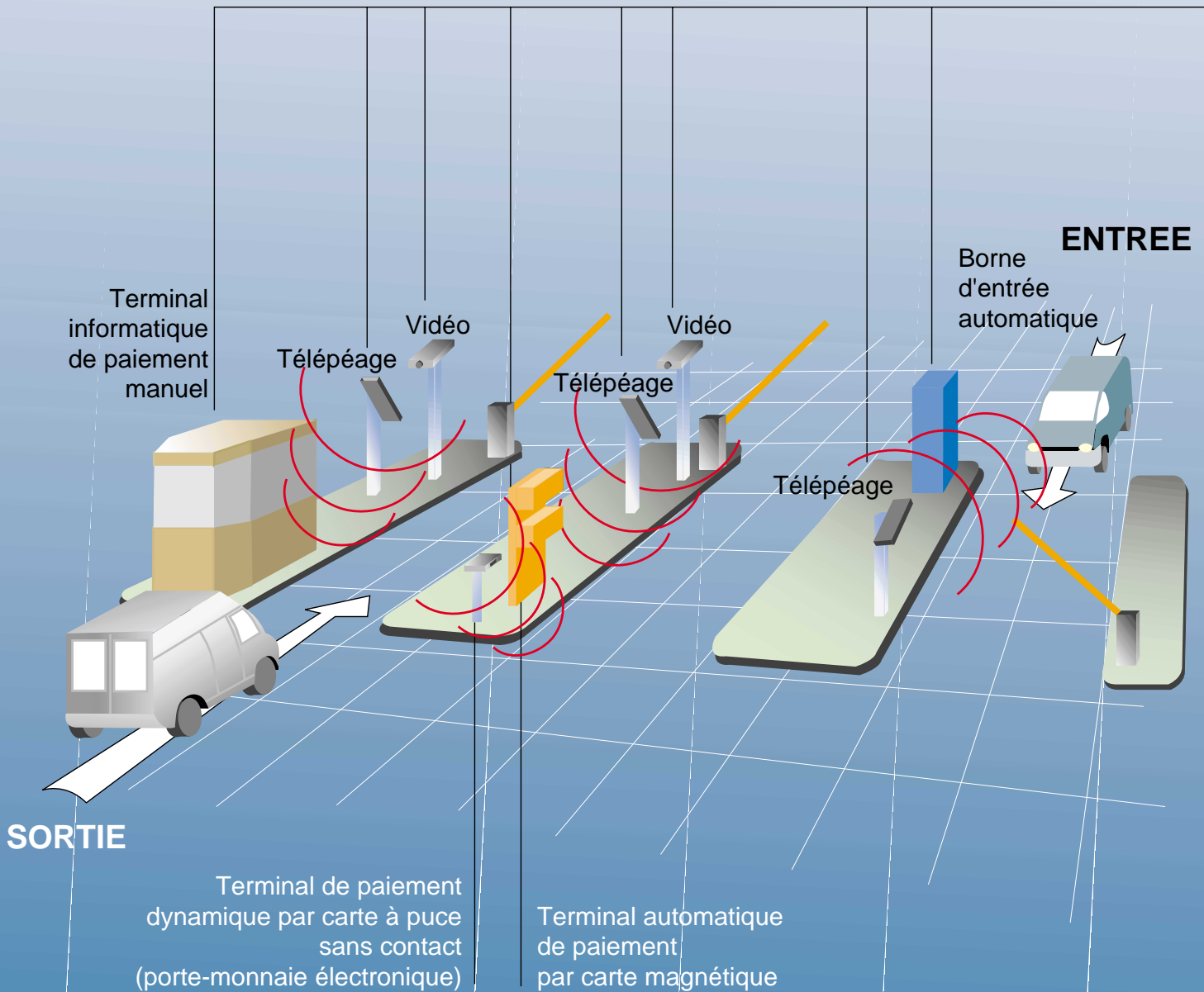


Serge ZASLAVOGLU, Président de GEA, reçoit de M. Daniel GUIRAUD, Directeur Général du Groupe Les Echos, le 11<sup>ème</sup> Trophée International des PME Françaises (juin 2000).

Serge ZASLAVOGLU  
Président

# ORGANISATION DES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION

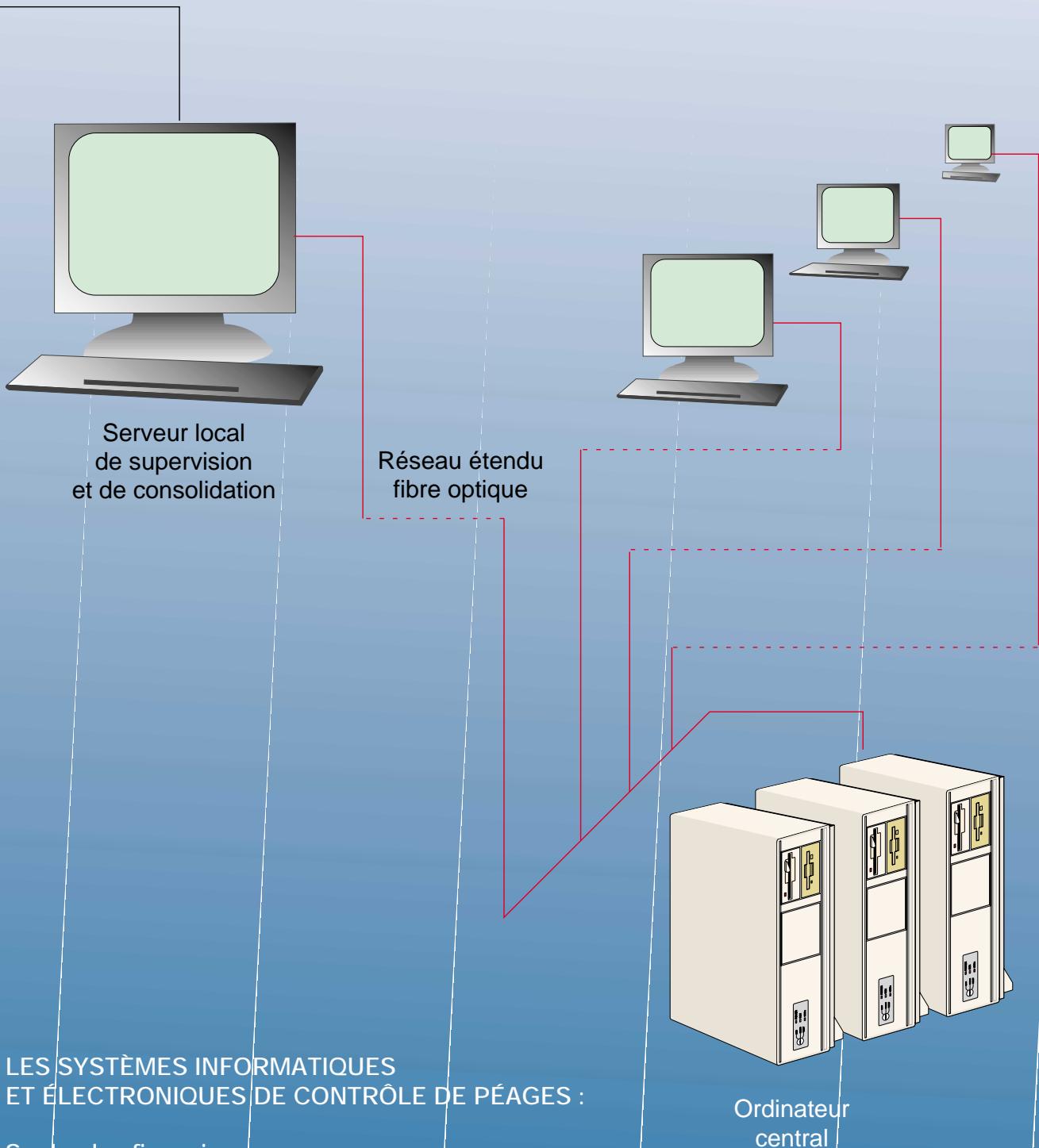
Réseau local ETHERNET, FDDI ou ATM



Dotés chacun d'une unité centrale, les terminaux de paiement informatiques au niveau de l'utilisateur assurent le pilotage des automatismes de gestion de la circulation (systèmes de détermination de classe de véhicule, signalisations, barrières, télépéage...)

Leurs informations, collectées en temps réel, sont centralisées et consolidées au niveau de serveurs locaux de supervision via un réseau local du type Ethernet, FDDI ou ATM.

Ces serveurs sont eux-mêmes reliés à un ordinateur central via un réseau fibre optique étendu.



## LES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES DE CONTRÔLE DE PÉAGES :

Sur le plan financier :

- évitent la fraude,
- contrôlent les flux financiers (33,9 milliards de francs de recette en France en 1999).

Sur le plan technique :

- traitent tout type de moyens de paiement,
- effectuent des statistiques de trafic,
- automatisent la perception du péage,
- 994 millions de transactions en 1999.

## EN 2000, GEA A ACCENTUÉ SON AVANCE TECHNOLOGIQUE

### GEA A CONFIRMÉ SA POSITION DE PREMIER PLAN DANS LE DOMAINE DU TÉLÉPÉAGE

GEA s'est résolument positionné depuis plusieurs années sur le créneau du péage dynamique et maîtrise parfaitement les technologies hyperfréquences (5,8 Ghz) appliquées aux liaisons sol/véhicules.

Au cours de l'exercice 1999-2000, GEA a ainsi été présent à plusieurs niveaux du programme français du Télépéage Inter Sociétés (TIS) correspondant au standard européen :

- Dans le cadre de ce projet GEA a livré et mis en service plus de 700 antennes au sol hyperfréquences.
- Par ailleurs GEA a réalisé l'intégration logicielle du programme TIS dans la chaîne de péage de 8 sociétés françaises d'autoroute sur 9.
- Enfin GEA a été retenu par la Société des Autoroutes du Sud de la France pour développer un télépéage rapide (50 km/h) sous technologie TIS associé à un système de détection automatique d'incidents (DAI) par analyse d'images vidéo.

En 2000 GEA a également diffusé cette technologie du télépéage en Suède, au Brésil et en Asie du Sud-Est.

- GEA a poursuivi ses développements techniques et commerciaux en matière de systèmes de paiement par cartes à puce sans contact (porte monnaie électronique), en particulier pour les marchés du Sud-Est asiatique.

- La société a développé en 2000 un nouveau concept de gares de péage entièrement automatiques.

Les premiers systèmes ont été livrés à la Société des Autoroutes du Sud de la France sur l'autoroute A 89 (Clermont-Bordeaux).

Une seconde commande pour ce nouveau type de produit a été passée par la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France pour l'autoroute A 29.



- GEA innove en permanence dans le domaine de la transmission de données sur réseaux à hauts débits.

Plusieurs applications d'assistance à distance audio-video temps réel ont ainsi été développées. Par ailleurs GEA maîtrise la transmission sur réseaux d'images numériques associées à chaque transaction de péage pour un contrôle encore plus performant.

- GEA dispose d'une importante équipe informatique lui permettant de développer ses propres applications logicielles tant au niveau des terminaux de paiement dans les voies de péage qu'au niveau des serveurs informatiques des gares de péage (consolidation locale des transactions et des statistiques de trafic).

GEA a également développé, pour les besoins des sièges des sociétés autoroutières, des systèmes informatiques centraux de gestion et de consolidation financière et statistique.



## STRUCTURE OPÉRATIONNELLE ET RESSOURCES HUMAINES



Serge ZASLAVOGLOU  
Président



Hassane TANOUKHI  
Directeur des Projets



Michel RINALDI  
Directeur des Fabrications



Jean-Luc AUGUSTE  
Directeur Technique



Alexis ZASLAVOGLOU  
Directeur Développement  
Produits Nouveaux



Olivier MANNECHEZ  
Directeur Applications Logicielles



Michel ZASLAVOGLOU  
Directeur des Opérations Export



Jean-Claude BALDO  
Directeur Commercial Asie

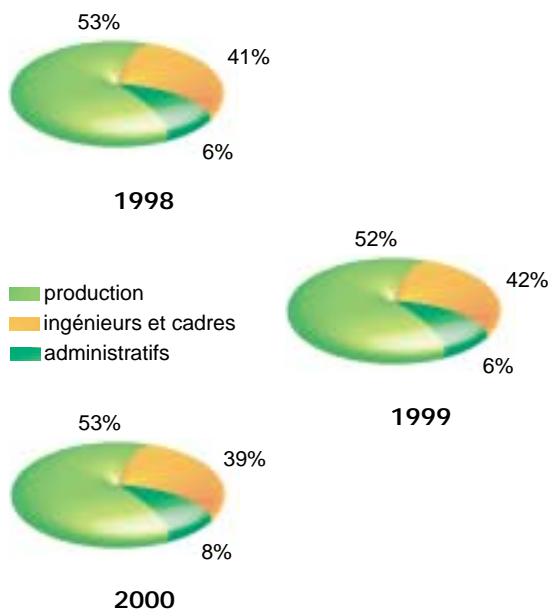


Jean LARRANG  
Directeur Commercial

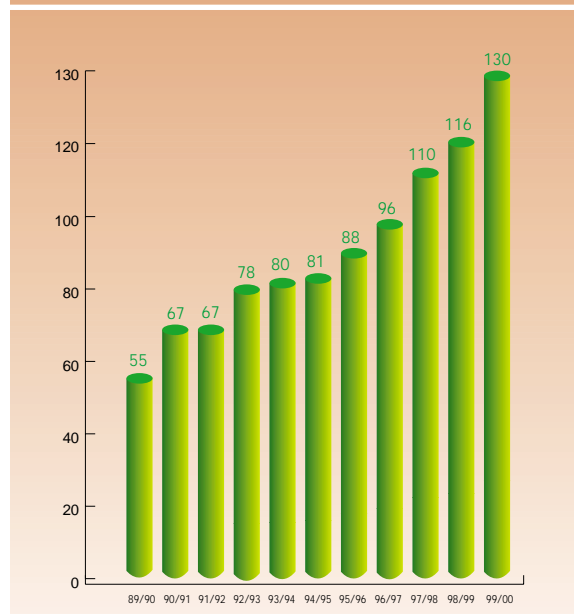
Au 30 septembre 2000, l'effectif total de G.E.A. était de 135 personnes (124 un an plus tôt) se répartissant de la façon suivante :

- ingénieurs et cadres :	53
- administratifs :	10
- production :	72
	<hr/>
	135

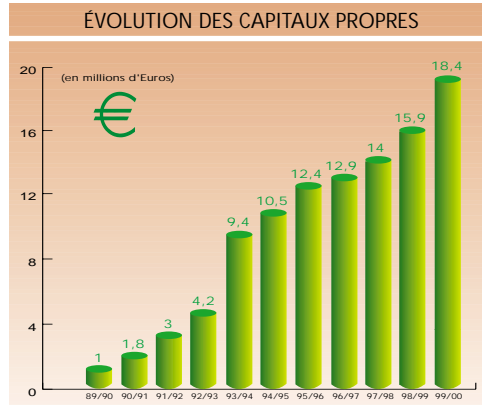
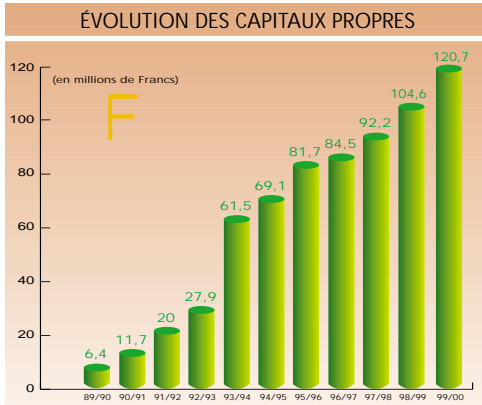
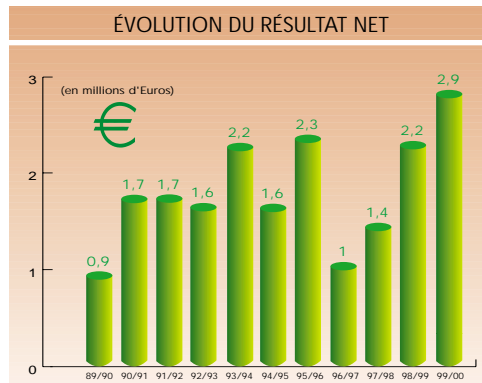
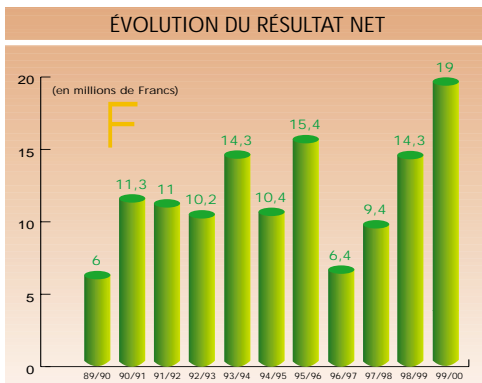
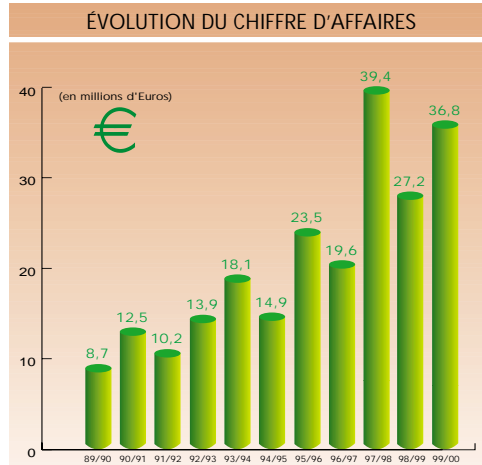
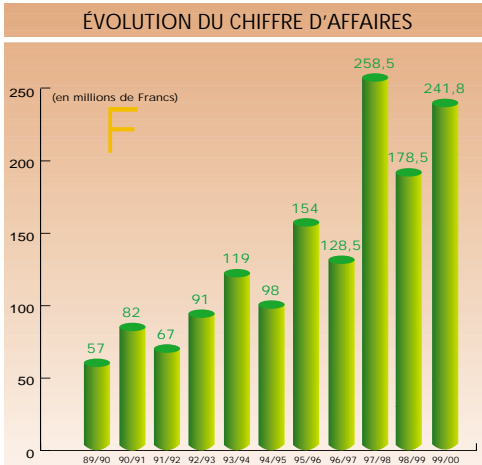
ÉVOLUTION EN POURCENTAGE DE L'EFFECTIF



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF MOYEN

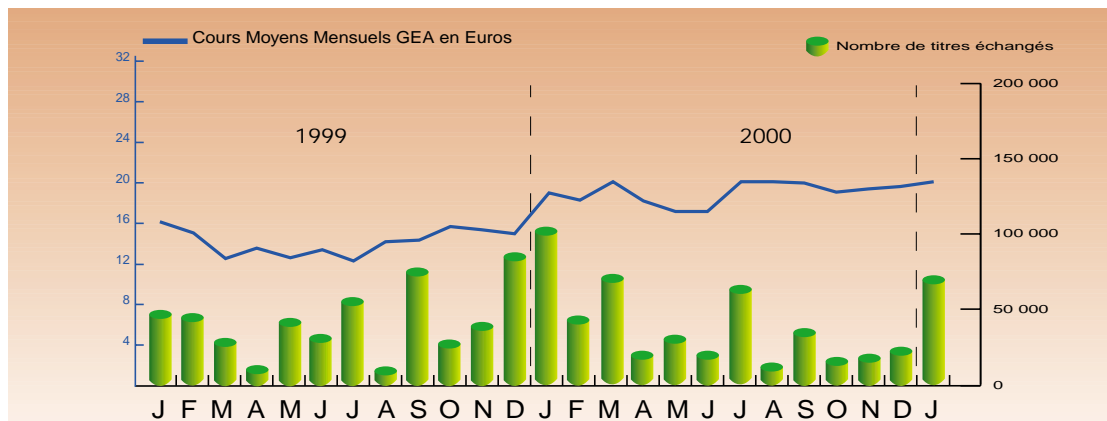


## CHIFFRES CLÉS



## LA BOURSE

Depuis le 2 février 1998, le titre GEA (code Sicovam 5303) est coté sur le marché continu.



Evolution du cours de bourse et nombre de titres échangés

## **DONNÉES FINANCIÈRES**

1 - Rapport de gestion .....	p 10
2 - Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices .....	p 16
3 - Rapport général du Commissaire aux Comptes .....	p 17
4 - Comptes sociaux .....	p 18
5 - Tableau des flux de trésorerie .....	p 22
6 - Annexe aux comptes sociaux .....	p 23
7 - Tableaux des chiffres significatifs dans les deux expressions monétaires Francs et Euros .....	p 30
8 - Soldes intermédiaires de gestion .....	p 31
9 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes .....	p 32
10 - Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire du 21 mars 2001 .....	p 35

# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2000

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2000 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## I. - ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

### 1) *Situation et activité au cours de l'exercice*

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2000 s'établit à 241 814 867 francs (36 864 443 euros) contre 178 493 083 francs au cours de l'exercice précédent, en progression d'environ 35 %.

Au cours de cet exercice, GEA a accentué son avance technologique, en particulier dans le cadre du développement du télépéage (TELEPEAGE INTERSOCIETE, TELEPEAGES RAPIDES SOUS CONTROLE T.I.S.) et de gares de péages entièrement automatiques.

Le chiffre d'affaires export s'établit à 95,2 millions de francs (14,5 millions d'euros) contre 94,7 millions de francs (14,4 millions d'euros) un an auparavant.

La part des exportation représente 39 % du chiffre d'affaire total.

Comme pour les exercices antérieurs, la couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme.

La situation s'établit au 30 septembre 2000 ainsi qu'il suit :

- Ventes à terme : 4 640 237 US dollars (soit 31 718 KF) (4 835 K euros),

Le résultat d'exploitation ressort à 32,3 millions de francs (4,93 millions d'euros) contre 25,6 millions de francs (3,91 millions d'euros) l'exercice précédent.

Les produits et charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 5,3 millions de francs (soit 809 116 euros) et 7,5 millions de francs (soit 1,1 millions d'euros), contre respectivement 3,1 millions de francs (soit 480 611 euros) et 3,2 millions de francs (soit 488 096 euros) l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt progresse également, et atteint 30,1 millions de francs (soit 4,58 millions d'euros) contre 25,64 millions de francs (soit 3,91 millions d'euros) l'exercice précédent. L'exercice dégage résultat net de 19,01 millions de francs (soit 2,89 millions d'euros) contre 14,3 millions de francs (soit 2,18 millions d'euros) l'exercice précédent, après prise en compte au titre de l'impôt sur les sociétés et des contributions y afférentes, d'une somme de 8,2 millions de francs (soit 1,25 millions d'euros) et, au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, d'une somme de 2,9 millions de francs (soit 445 351 euros).

## *2) Evolution prévisible et perspectives d'avenir*

La position commerciale privilégiée et l'avance technologique de GEA devraient lui permettre de bénéficier pleinement de la progression du marché porteur des systèmes informatiques et électroniques de péage tant en France qu'à l'exportation à travers notamment :

- Le renouvellement et la standardisation du parc d'équipements existant, dont GEA détient plus de 60 % en France.
- La mise à niveau des systèmes installés, en particulier en raison de l'accélération des évolutions logicielles et des modifications légales et réglementaires (passage à l'euro, introduction de la T.V.A.).
- L'extension du parc existant liée à l'augmentation générale du trafic routier et aux constructions de nouvelles infrastructures autoroutières.
- Le développement des nouvelles technologies de perception de péage : télépéage, cartes à puce sans contact, gares de péage entièrement automatiques.
- Le mouvement global de privatisation, et donc de mise à péage, d'autoroutes existantes à travers le monde.

Au 30 septembre 2000, le carnet de commandes exporté à 60 % s'établissait à 215 millions de francs.

## *3) Activité en matière de recherche et développement*

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée.

## *4) Rachat d'actions*

Le Conseil d'Administration a été autorisé le 24 mars 2000 à racheter en bourse ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce. En vertu de cette autorisation, la société disposait au 30 septembre 2000 de 2 122 actions, pour une valeur comptable de 274 986 francs.

Au 30 septembre 1999, elle détenait 1 997 actions pour une valeur comptable de 203 135 francs.

## *5) Divers*

La société est passée aux 35 heures au début de l'année 2000.

Par ailleurs, le basculement vers l'euro est envisagé le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

## II. - FILIALES, PARTICIPATIONS (articles L.233-6, L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce).

### 1) Filiales (+ de 50 % du capital)

Dans le cadre des dispositions légales, nous vous informons que notre société ne détenait, à la clôture de l'exercice, aucune participation de cet ordre dans aucune société.

### 2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice notre société détenait les participations ci-après, savoir :

Société "BEIJING GEA TRANSPORTATION SYSTEM Co limited" : 20 %

Cette société n'a pas eu d'activité sur l'exercice.

## III. - PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue par notre Société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article 251 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967.

## IV. - ACTIONNARIAT

1) *Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers des droits de vote, et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice :*

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N-1	N	N-1
Monsieur Serge ZASLAVOGLU	+ du tiers	+ du tiers	+ de la moitié	+ de la moitié
SICAV SG Opportunités	+ du vingtième	+ du vingtième	+ du vingtième	+ du vingtième

*2) Souscription, achat ou prise en gage par la société  
de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement  
du personnel aux résultats de l'entreprise*

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce au cours de l'exercice écoulé.

*3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties  
aux salariés de la Société*

Aucune opération visée à l'article L.225-184 du Code de Commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

*4) Proportion de capital détenue par les salariés à la clôture  
de l'exercice*

Aucune participation de salariés au capital social n'entre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce.

## **V. - LE TITRE EN BOURSE**

Le titre GEA a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs.

Au 19 janvier 2001, le titre cotait 143 Francs, soit 21,8 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de GEA était de 171,6 millions de francs soit 26,16 millions d'euros.

## **VI.- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT**

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre s'élevant à la somme de 19 011 340 F

et auquel sera ajoutée la somme de 4 543 F

figurant au compte "Repport à nouveau",

soit au total.....19 015 883 F

de la manière suivante :

- Une somme de .....4722 890,40 F  
 (soit 720 000 euros), sera distribuée aux actionnaires, à titre de dividende, étant précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le surplus, soit .....14 292 992,60 F  
 sera viré à la réserve ordinaire.  
 Le dividende revenant à chaque action sera ainsi fixé à ..... 0,60 Euros  
 représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de ..... 0,30 Euros  
 un revenu réel de ..... 0,90 Euros

Ce dividende sera payé aux guichets de la banque N.S.M.D. à PARIS (75008) - 3 Avenue Hoche, dès l'issue de l'Assemblée.

#### Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

EXERCICES	NOMBRE D'ACTIONNAIRES	DIVIDENDES (FF)	AVOIR FISCAL (FF)	REVENU RÉEL (FF)
1996/1997	1 200 000	1,40	0,70	2,10
1997/1998	1 200 000	1,60	0,80	2,40
1998/1999	1 200 000	2,40	1,20	3,60

## VII. - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 74 142 francs, correspondant à des charges non-déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

## VIII. - FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE DEVANT ÊTRE ALLOUÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 125 000 Francs.



## **IX. - AUTORISATION A DONNER A LA SOCIÉTÉ A L'EFFET D'OPÉRER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS**

En application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, nous vous demandons de statuer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration afin de lui permettre d'acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital, en vue de régulariser le cours de bourse de l'action de la société.

Dans le cadre de cette autorisation, il conviendra de prévoir que les actions rachetées ne pourront être annulées, sauf décision contraire qui pourrait être prise par une assemblée générale extraordinaire tenue postérieurement à ce jour.

Nous vous proposons de fixer à 12 000 000 Francs ou à son équivalent en euros le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions.

L'article L.225-109 du Code de Commerce résultant de sa nouvelle rédaction prévoit que les finalités et les modalités de cette opération ainsi que son plafond sont définis par l'assemblée générale.

Nous vous proposons de fixer à 500 Francs ou son équivalent en euros, le prix maximum d'achat et à 50 Francs ou son équivalent en euros, le prix minimum de vente desdites actions, et de prévoir en outre :

- que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, dans le respect de la réglementation.
- et que la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre le tiers du programme de rachat d'actions.

Nous vous proposons de fixer le délai maximal légal de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée, pour la réalisation de ces achats d'actions.

Enfin, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer à son Président, les pouvoirs présentement conférés, et de le mandater à l'effet d'aviser le Comité d'Entreprise des décisions qui seront prises.

## **X. - EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'Administrateur ou de Commissaire aux Comptes (titulaire et suppléant) n'arrive à expiration.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'Administration

# Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice	Exercice
	1995/1996	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000
	En francs	En francs	En francs	En euros	En euros
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
par conversion d'obligations					
par exercice de droits de souscription					
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	153 967 339	128 498 256	258 595 579	27 211 095	36 864 438
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	28 405 072	12 283 841	21 904 595	4 430 685	4 847 316
Impôt sur les bénéfices	9 797 997	3 589 161	8 645 759	1 568 769	1 250 621
Participation des salariés due au titre de l'exercice	2 265 927	415 168	1 807 283	349 916	445 351
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 449 697	6 390 569	9 412 727	2 182 128	2 898 260
Résultat distribué	3 600 000	1 680 000	1 920 000	439 053	720 000
<b>III - RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	13,61	6,90	9,54	2,09	2,63
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	12,87	5,32	7,84	1,82	2,42
Dividende attribué à chaque action	3,00	1,40	1,60	0,37	0,60
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	88	96	101	116	130
Montant de la masse salariale de l'exercice	20 519 012	22 521 450	28 908 284	4 340 325	5 062 136
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	8 679 532	9 703 286	12 466 398	1 899 889	2 298 208

# RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos le 30 septembre 2000*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société GRENOBLOISE D'ÉLECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES, établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

## 2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 24 janvier 2001  
Le Commissaire aux Comptes,  
FIDULOR

*Membre de MOORES ROWLAND INTERNATIONAL*

Thierry CHAUTANT



## BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2000

ACTIF (EN FRANCS)	Référence à l'annexe	MONTANT BRUT 30/09/00	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 30/09/00	MONTANT NET 30/09/00	MONTANT NET 30/09/99
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE N° 3)</b>					
Concessions, brevets, licences		1 177 701	1 146 358	31 343	59 188
Autres immobilisations incorporelles					
<b>TOTAL</b>		<b>1 177 701</b>	<b>1 146 358</b>	<b>31 343</b>	<b>59 188</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE N° 4)</b>					
Installations techniques, matériels et outillages		4 462 898	4 132 348	330 550	322 157
Autres Immobilisations corporelles		18 313 578	8 404 477	9 909 101	5 291 619
Construction		0	0	0	0
Immobilisation en cours		0		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>22 776 476</b>	<b>12 536 825</b>	<b>10 239 651</b>	<b>5 613 776</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (NOTE N° 5)</b>					
Participations		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		264 095	0	264 095	181 542
<b>TOTAL</b>		<b>264 095</b>	<b>0</b>	<b>264 095</b>	<b>181 542</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>24 218 272</b>	<b>13 683 183</b>	<b>10 535 089</b>	<b>5 854 506</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS (NOTE N°7)</b>					
Matières premières et autres approvisionnements		12 288 597		12 288 597	15 139 935
En-cours production		17 390 641	0	17 390 641	29 630 190
<b>TOTAL</b>		<b>29 679 238</b>	<b>0</b>	<b>29 679 238</b>	<b>44 770 125</b>
<b>CRÉANCES (NOTE N° 8)</b>					
Créances clients et comptes rattachés		66 741 489	557 538	66 183 951	91 294 699
Autres créances		1 679 638		1 679 638	2 515 015
<b>TOTAL</b>		<b>68 421 127</b>	<b>557 538</b>	<b>67 863 589</b>	<b>93 809 714</b>
Valeurs mobilières de placement	(note n° 9)	274 986		274 986	203 134
Disponibilités	(note n° 10)	65 217 772	0	65 217 772	42 749 793
Charges constatées d'avance		388 141	0	388 141	2 689 866
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>163 981 264</b>	<b>557 538</b>	<b>163 423 726</b>	<b>184 222 632</b>
Ecart conversion actif		159 200		159 200	137 522
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>188 358 736</b>	<b>14 240 721</b>	<b>174 118 015</b>	<b>190 214 660</b>

## BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2000

ACTIF (EN FRANCS)	Référence à l'annexe	30/09/00	30/09/99
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	(NOTE N° 11)		
Capital social		15 742 967	15 742 967
Primes d'émission		19 200 000	19 200 000
Réserve légale		1 574 297	1 362 518
Autres réserves		65 215 000	53 989 059
Report à nouveau		4 543	3 897
Résultat de l'exercice		19 011 340	14 313 822
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>120 748 147</b>	<b>104 612 263</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
	(NOTE N° 12)		
Provisions pour risques		159 200	137 522
Provisions pour charges		2 461 000	1 981 000
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>2 620 200</b>	<b>2 118 522</b>
<b>DETTES</b>			
	(NOTE N° 13)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		108 466	254 415
Emprunts et dettes financières diverses		12 754	131 878
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		174 965	863 304
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(NOTE N° 14)	25 551 554	60 501 733
Dettes fiscales et sociales	(NOTE N° 14)	21 779 048	17 695 887
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes		494 863	352 630
Produits constatés d'avance		2 414 314	2 748 794
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>50 535 964</b>	<b>82 548 641</b>
Ecart de conversion Passif		213 704	935 234
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>174 118 015</b>	<b>190 214 660</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2000

(EN FRANCS)	Référence à l'annexe	30/09/00	30/09/99
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Production vendue	(NOTE N°16)	241 814 867	178 493 083
Dont à l'exportation		95 249 023	94 770 700
Production stockée		-12 239 549	18 862 534
<b>TOTAL PRODUCTION</b>		<b>229 575 318</b>	<b>197 355 617</b>
Reprise sur provisions et transferts de charges		493 417	613 189
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>230 068 735</b>	<b>197 968 806</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats matières premières et autres approvisionnements		117 452 085	101 975 516
Variations de stocks		2 926 887	-798 988
Autres achats et charges externes		22 814 457	21 253 080
Impôts, taxes et versements assimilés		3 751 413	6 523 292
Salaires et traitements	(NOTE N° 17)	33 205 433	28 470 663
Charges sociales		15 075 259	12 462 457
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>			
Sur immobilisations : Amortissements		1 901 531	1 749 397
Sur actif circulant : Provisions		0	561 075
Pour risques et charges : Provisions		480 000	0
Autres charges		125 000	75 118
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>197 732 065</b>	<b>172 271 610</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>32 336 670</b>	<b>25 697 196</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2000 (suite)

(EN FRANCS)	Référence à l'annexe	30/09/00	30/09/99
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Participations			0
Autres intérêts et produits assimilés		1	3
Reprise sur provisions et transfert de charges		137 522	288 312
Différence positive de change		3 431 514	1 856 284
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		1 738 418	1 008 004
<b>TOTAL</b>		<b>5 307 455</b>	<b>3 152 603</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements et provisions	(NOTE N°12)	159 200	137 522
Intérêts et autres charges assimilées		431 467	509 987
Différence négative de change		6 950 910	2 533 077
Charges nettes sur cession de VMP		0	21 116
<b>TOTAL</b>		<b>7 541 577</b>	<b>3 201 702</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>-2 234 122</b>	<b>-49 099</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>30 102 548</b>	<b>25 648 097</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (NOTE N°21)			
Sur opérations de gestion		15 503	1 320 394
Sur opérations en capital		92 500	161 914
Reprise sur provisions et transferts de charges		187 537	0
<b>TOTAL</b>		<b>295 540</b>	<b>1 482 308</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> (NOTE N°21)			
Sur opérations de gestion		215 680	42 566
Sur opérations en capital		46 221	735
Dotations aux amortissements et provisions		0	187 537
<b>TOTAL</b>		<b>261 901</b>	<b>230 838</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	(NOTE N° 21)	<b>33 639</b>	<b>1 251 470</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS</b>		<b>2 921 312</b>	<b>2 295 298</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	(NOTE N° 18)	<b>8 203 535</b>	<b>10 290 477</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>19 011 340</b>	<b>14 313 822</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de francs)

En milliers de francs	30/09/00	30/09/99
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	19 011	14 314
Annulation des amortissements et provisions	2 140	2 164
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-46	-161
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>21 105</b>	<b>16 317</b>
Variation des créances	28 414	14 538
Variation des stocks	15 166	-19 662
Variation des dettes	-32 469	-1 152
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>11 111</b>	<b>-6 276</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>32 216</b>	<b>10 041</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 546	-1 347
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	93	161
Investissements nets d'exploitation	-6 453	-1 186
Investissements financiers nets	-83	-12
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 536</b>	<b>-1 198</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	-2 875	-1 916
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	-155	-158
Variation des comptes courants groupe et associés	-119	-520
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>	<b>-3 149</b>	<b>-2 594</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE TOTALE</b>	<b>22 531</b>	<b>6 249</b>
Trésorerie à l'ouverture	42 927	36 678
Trésorerie à la clôture	65 458	42 927



## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 1999/2000

### Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour l'exercice.

### Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

#### *a) Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

#### *b) Immobilisations corporelles*

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- matériels et outillages	5 et 10 ans
- agencements des constructions	10 ans
- matériels de transport	5 et 7 ans
- mobilier et matériel de bureau	3 et 5 ans

#### *c) Immobilisations financières*

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

La valeur d'usage des titres de participation tient compte des capitaux propres, mais aussi de la rentabilité et des perspectives d'avenir de la société.

#### *d) Créances et dettes*

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### *e) Stocks*

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat.

La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO.

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

### *f) Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée par leur cours à la clôture de l'exercice.

### *g) Opérations en devises*

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises, ayant fait l'objet d'une couverture à terme (Note n°15), figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

### *h) Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires France est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Cette facturation est réalisée en fonction de l'avancement des travaux sous forme de situations successives.

Le chiffre d'affaires export est comptabilisé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Les autres travaux réalisés figurent dans les travaux en cours.

### *i) Prise en compte du revenu*

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

### *J) Engagements*

Les engagements de retraite sont calculés pour l'ensemble des salariés présents à la clôture de l'exercice, en fonction de l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans et de la possibilité de verser ces droits compte tenu du taux de rotation du personnel et du taux de mortalité.

Le montant des droits acquis à la date de clôture est basé sur l'indemnité de départ à la retraite telle qu'elle est définie par la convention collective, augmentée du montant des charges patronales.

## Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

### Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/99	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/00
Valeur brute	1 030 531	147 170	0	1 177 701
Amortissements	971 342	175 015	0	1 146 358
Valeur nette	59 189			31 343

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

### Note n° 4 : Immobilisations corporelles

#### Valeurs brutes

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisition	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	4 368 157	121 183	26 443		4 462 897
Agencements divers	6 213 513	171 434	27 000		6 357 948
Matériel de transport	2 821 253	5 320 928	307 846		7 834 335
Autres immobilisations corporelles	3 336 891	784 893	489		4 121 294
Immobilisations en cours					
TOTAL	16 739 815	6 398 440	361 778		22 776 476

#### Amortissements

	Montant en début d'exercice	Dotation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	4 046 000	112 790	26 443	4 132 348
Agencements divers	2 772 639	473 640	27 000	3 219 279
Matériel de transport	2 014 609	567 955	261 796	2 320 768
Autres immobilisations corporelles	2 292 789	572 129	489	2 864 429
TOTAL	11 126 038	1 726 516	315 729	12 536 825

### Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

	Valeur brute au 30/09/99	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 30/09/00
Participations	0	0 (1)	0	0
Autres immobilisations financières (dépôts et cautionnement)	181 542	94 205	11 652	264 095

(1) Participation de 20 % dans la société à responsabilité limitée de droit chinois "Beijing GEA Transportation System Co. Ltd (capital social de 10 000 000 yuan).

L'apport de GEA est représenté par son savoir faire technique. Cette société n'a pas eu d'activité.

## Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune participation ne figure à l'actif de la société

## Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste a évolué comme suit :

	1998/99	1999/00
Consommables et pièces détachées	15 215 484	12 288 597
Provision pour dépréciation matières premières	-75 549	0
Travaux en cours	29 630 190	17 390 641
	44 770 125	29 679 238

## Note n° 8 : Créances

### *Créances clients et comptes rattachés*

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 38 221 602 francs

### *Autres créances*

Elles se décomposent comme suit :	Fournisseurs	333 574
	Personnel	103 000
	Etat	1 177 864
	Autres	65 200
		<u>1 679 638</u>

### *État des échéances des créances*

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	264 095			264 095
Clients et comptes rattachés	66 741 489	66 741 489		
Fournisseurs débiteurs	333 574	333 574		
Personnel et comptes rattachés	103 000	103 000		
Etat et autres collectivités	1 177 862	1 177 862		
Débiteurs divers	65 203	65 203		
Charges constatées d'avance	388 141	388 141		
	69 073 364	68 809 269		264 095

## Note n° 9 : Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de titres GEA (2 122 actions au 30 septembre 2000). Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2000 est de 272 820 francs, pour une valeur comptable de 274 986 francs.

## Note n° 10 : Disponibilités

Ce poste comprend des comptes en devises pour 8 153 872 francs.

## Note n° 11 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 euros.

	nombre d'actions	nominal
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 200 000	2 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	2 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

## Variation des capitaux propres

	30/09/99	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/00
Capital	15 742 967				15 742 967
Primes d'émission	19 200 000				19 200 000
Réserve légale	1 362 518	211 779			1 574 297
Autres réserves	53 989 059	11 225 940			65 215 000
report à nouveau (1)	3 897	-3 897	4 543		4 543
Résultat	14 313 822	-11 433 822	-2 880 000	19 011 340	19 011 340
	104 612 265	0	-2 875 457	19 011 340	120 748 149

(1) Dividendes non distribués sur actions détenues par la société

## Note n° 12 : Provisions pour risques et charges

La provision pour risques qui s'élève à 159 200 F correspond à une provision pour perte de change.

La provision pour charges correspond à hauteur de 2 461 000 francs à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et export.

Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2000/2001.

## Note n° 13 : État des échéances des dettes

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
- à plus de 1 an à l'origine	73 464	73 464		
- à moins de 1 an à l'origine	35 001	35 001		
Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus	174 965	174 965		
Fournisseurs	25 551 554	25 551 554		
Dettes fiscales et sociales	21 779 048	21 779 048		
Autres dettes	494 860	494 860		
Groupe et associés	12 754	12 754		
Produits constatés d'avance (1)	2 414 314	2 414 314		
	50 535 964	50 535 964		

(1) facturation d'avance

## Note n° 14 : Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 019 664
Dettes fiscales et sociales	11 461 479
Autres dettes	494 860
	<hr/>
	17 976 003

## Note n° 15 : Engagements hors bilan

### *Engagements financiers*

- Engagements donnés

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme.

La situation s'établit ainsi au 30 septembre 2000 :

- Couverture USD (dollar américain) : vente à terme 4 640 237 dollars (soit 31 718 KF).

- Engagements reçus

Cautions données par les banques : 46 924 KF.

### *Engagements de retraite*

Le montant global des engagements de retraite vis à vis des salariés s'élève au 30 septembre 2000 à 2 646 213 francs.

## Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

	France	Export	TOTAL
Ventes de produits fabriqués	146 311 132	95 249 023	241 560 155
Prestations de services et divers	254 711		254 711
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	146 565 844	95 249 023	241 814 867

## Note n° 17 : Charges de personnel

- Rémunération allouée aux organes de Direction

Ce montant n'est pas fourni car cela conduirait à donner une information de nature individuelle.

• Ventilation de l'effectif	30/09/99	30/09/00
- Ingénieurs et Cadres :	52	53
- Employés :	72	82
	<hr/>	<hr/>
	124	135

## Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	Résultat avant impôt	Impôt(1)
Résultat courant	30 102 548	8 190 080 (a)
Participation	2 921 312	
Résultat exceptionnel	33 638	13 455
Résultat comptable	27 214 875	8 203 535

(1) la charge d'impôt comprend la contribution temporaire sur l'impôt sociétés de 10 % en sus de la contribution de 3,3 % (soit un total de 1 073 174 francs).

(a) après déduction des crédits d'impôt.

## Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

• Résultat de l'exercice	19 011 340
• Impôt sur les bénéfices	8 203 535
• Résultat avant impôt	27 214 875
• Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	-
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	27 214 875

## Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

Base		Impôt 33,1/3 % + contribution 10 % + contribution 10 %
Impôts payés d'avance :	Congés payés	3 973 042
	Autres charges	742 941
	Participation	2 921 312
		7 637 300
		3 054 916

## Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels divers (régularisations)	15 503 Francs
Charges exceptionnelles diverses (régularisations)	-36 728 Francs
Plus value sur cession d'actifs	46 450 Francs
Reprise de provision devenue sans objet	187 537 Francs
Pénalités et amendes	-179 123 Francs
	-----
	33 639 FRANCS

## Note n° 22 : Autres informations

Passage à l'an 2000 : le passage à l'an 2000 n'a été source d'aucune difficulté pour la société.  
Passage aux 35 heures : l'ensemble du personnel de la société est passé aux 35 heures au début de l'année 2000.

Passage à l'euro : la société a pris les dispositions nécessaires en adaptant son outil informatique pour l'utilisation de l'euro.

## Note n° 23 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement
- des dépôts à vue dans les banques
- des comptes de caisse
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provision pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

## TABLEAU DES CHIFFRES SIGNIFICATIFS DANS LES DEUX EXPRESSIONS MONÉTAIRES FRANCS ET EUROS

	30/09/00 FRANCS	EUROS	30/09/99 FRANCS	EUROS
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
Chiffre d'affaires net	241 814 867	36 864 439	178 493 083	27 211 095
Résultat d'exploitation	32 336 670	4 929 694	25 697 196	3 917 512
Résultat courant avant Impôt	30 102 548	4 589 104	25 648 097	3 910 027
Résultat net	19 011 340	2 898 260	14 313 822	2 182 128
Dividendes	4 722 890	720 000	2 880 000	439 053
Dividende par action avant avoir fiscal	3,94	0,60	2,4	0,37
Résultat net par actions	15,84	2,42	11,93	1,82
<b>BILAN</b>				
<b>Actif</b>				
Valeurs immobilisées nettes	10 535 089	1 606 064	5 854 506	892 514
Stock et travaux en cours	29 679 238	4 524 571	44 770 125	6 825 162
Clients	66 183 951	10 089 678	91 294 699	13 917 787
Total bilan	174 118 015	26 544 120	190 214 660	28 998 038
<b>Passif</b>				
Capital	15 742 967	2 400 000	15 742 967	2 400 000
Capitaux propres	120 748 147	18 407 936	104 612 263	15 948 037
Dettes financières	121 220	18 480	386 293	58 890



# TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers de francs)

	30/09/00	% PROD	30/09/99	% PROD
Production vendue et ventes de marchandises	241 815		178 493	
Production stockée	-12 240		18 862	
Production immobilisée	0		0	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>229 575</b>	<b>100,00 %</b>	<b>197 355</b>	<b>100,00 %</b>
Achats de matières premières	-117,452		-101 976	
Variation des stocks	-2 927		799	
Autres achats et charges externes	-22 814		-21 253	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>86,382</b>	<b>37,63 %</b>	<b>74 925</b>	<b>37,96 %</b>
Subventions d'exploitation	0		0	
Impôts et taxes	-3 751		-6 523	
Salaires et traitements	-33 205		-28 471	
Charges sociales	-15 075		-12 462	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>34 351</b>	<b>14,96 %</b>	<b>27 469</b>	<b>13,92 %</b>
Reprises d'amortissements et provisions	75		183	
Transfert de charge	418		430	
Autres produits			0	
Dotations aux amortissements	-1 902		-1 749	
Dotations aux provisions d'exploitation	-480		-561	
Autres charges	-125		-75	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>32 337</b>	<b>14,09 %</b>	<b>25 697</b>	<b>13,02 %</b>
Produits financiers	5 307		3 153	
Charges financières	-7 542		-3 202	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>30 102</b>	<b>13,11 %</b>	<b>25 648</b>	<b>13,00 %</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>34</b>		<b>1 251</b>	
Participation des salariés	-2 921		-2 295	
Impôt sur les sociétés	-8 204		-10 290	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>19 011</b>	<b>8,28 %</b>	<b>14 314</b>	<b>7,25 %</b>

# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 30 septembre 2000

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-38 du nouveau code de commerce (ancien article 103 de la loi du 24 juillet 1966), nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions sont présentées dans les tableaux I et II du présent rapport :


Les personnes concernées par les conventions sont indiquées dans le tableau III du présent rapport.

Fait à Lyon, le 24 janvier 2001

Le Commissaire aux Comptes,

FIDULOR

*Membre de MOORES ROWLAND INTERNATIONAL*



Thierry CHAUTANT

**TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS**

Avances ou prêts		Montant au 30/09/2000 en francs	Conditions	Produits ou (charges) en francs
Consentis par	Reçus par			
Convention antérieurement approuvé  Serge ZASLAVOGLU	GEA	12 754	Compte courant rémunéré au taux maximum fiscalement déductible.	<2 924>

**TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE AVANCES ET PRÊTS**
A - Conventions antérieurement approuvées

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en francs
SCI KALISTE	<p>a) -Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location annuelle de 122 312 francs hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties.</li> </ul> <p>Montant comptabilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de garantie : il est fixé à 30 578 francs correspondant à 3 mois de location,</li> <li>• Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction.</li> <li>• Durée : 9 années à compter du 01/06/1999.</li> </ul>	<124 063>
SCI KALISTE	<p>b) -Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location annuelle de 360 000 francs hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties.</li> </ul> <p>Montant comptabilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt de garantie : il est fixé à 90 000 francs correspondant à 3 mois de location,</li> <li>• Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction.</li> <li>• Durée : 9 années à compter du 01/12/1996.</li> </ul>	<377 475>

**TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE AVANCES ET PRÊTS (suite)**

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en francs
SCI DE CANASTEL	-Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location annuelle 396 000 hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties.</li> </ul> Montant comptabilisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction.</li> <li>• Durée : 9 années à compter du 01/10/1996,</li> </ul>	<415 149>
SCI EPSILON	-Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Location annuelle 180 000 francs hors taxe plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties.</li> </ul> Montant comptabilisé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction.</li> <li>• Dépôt de garantie : il est fixé à 45 000 francs correspondant à 3 mois de location,</li> <li>• Durée : 9 années à compter du 14/06/1993,</li> </ul>	<194 833>
SARL DEA	Opérations commerciales réalisées entre votre société et la société DIOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISME : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Factures adressées à la société D.E.A. pour assistance technique et administrative :</li> <li>- Factures reçues de la société D.E.A. pour ses travaux de câblage et montage :</li> </ul>	246 000 <2 613 829>

**TABLEAU III : PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS**

	GEA	DEA	SCI KALISTE	SCI DE CANASTEL	SCI EPSILON
Serge ZASLAVOGLU	Président du Conseil d'Administration	Gérant	Associé	Associé	Associé
Serge Alexis ZASLAVOGLU	Administrateur		Associé		Associé
Grigori ZASLAVOGLU	Administrateur		Associé		Associé
Jeannine ZASLAVOGLU	Administrateur			Associé	

# PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE du 21 mars 2001

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2000, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve également les charges de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts d'un montant global de 74 142 francs. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

La réserve légale ayant atteint de dixième du capital social, l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à .....19 011 340 F  
augmenté du compte "Report à nouveau", de .....4 543 F  
soit au total .....19 015 883F

de la manière suivante :

- Une somme de .....4 722 890,40 F

(soit 720 000 euros) est distribuée aux actionnaires, à titre de dividende, étant précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte "report à nouveau".

- Le surplus, soit .....14 292 992,60 F

est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à .....0,60 euros

représentant, compte tenu d'un avoir fiscal de .....0,30 euros

un revenu réel de .....0,90 euros

Ce dividende sera payé aux guichets de la banque NSMD - 3, Av. Hoche - 75008 PARIS dès l'issue de l'Assemblée.

L'assemblée générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que le dividende distribué à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés, au titre des trois précédents exercices, savoir :

EXERCICES	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDES	AVOIR FISCAL	REVENU RÉEL
1996/1997	1 200 000	1,40	0,70	2,10
1997/1998	1 200 000	1,60	0,80	2,40
1998/1999	1 200 000	2,40	1,20	3,60

## **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale approuve la nature et la consistance des conventions entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles apparaissent à la lecture du rapport spécial de Monsieur le Commissaire aux Comptes.

## **QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale fixe à la somme de cent vingt-cinq mille (125 000) Francs, le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.  
Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

## **CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et de la note d'information prescrite par le règlement n° 98-02 de la Commission des Opérations en Bourse, revêtue du visa prescrit par ce règlement, faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du capital, en vue de régulariser le cours de bourse de l'action de la société.

Elle décide que les actions rachetées en application de la présente autorisation ne pourront être annulées, sauf décision contraire qui pourrait être prise par une assemblée générale extraordinaire tenue postérieurement à ce jour.

Elle fixe :

- à douze millions de Francs (12 000 000 F.) ou à son équivalent en euros le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme de rachat d'actions.

- à 500 Francs ou son équivalent en euros, le prix maximum d'achat et à 50 francs ou son équivalent en euros, le prix minimum de vente desdites actions.

Elle décide que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, dans le respect de la réglementation et que la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre le tiers du programme de rachat d'actions.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule et remplace l'autorisation qui avait été donnée par l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2000.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer, à son Président, les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution.

Elle confère, en outre, tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'informer le Comité d'Entreprise de la présente décision.